

*Question présentée par le député :*

*M. Grégoire Carasso*

*Date de dépôt : 30 septembre 2020*

## **Question écrite urgente**

### **Sanctions et pénalités données par l'office cantonal de l'emploi (OCE)**

Considérant l'évolution du taux de chômage à Genève entre 2012 et 2019<sup>1</sup> ainsi que les perspectives négatives dans le contexte de la crise sanitaire et économique, le Conseil d'Etat pourrait-il, pour chaque année sur cette période entre 2012 et 2019, indiquer le nombre, le type, le motif et les conséquences des sanctions (ou autres mesures pénalisantes) données aux bénéficiaires des prestations de l'OCE ?

Par ailleurs, quelle est la politique administrative déployée en matière de sanctions à l'égard des bénéficiaires des prestations ?

Est-il exact qu'il s'agit d'un critère d'évaluation des conseillères et conseillers en placement ? Le cas échéant, comment, dans quel but et avec quelles conséquences pour l'employé-e qui sanctionnerait beaucoup ou peu ?

Je remercie chaleureusement et par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/document/1182/telecharger> [19 septembre 2020]